



PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté les règlements
2017-07-392 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.296 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 08-0616 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, VISANT À RENDRE EFFECTIVE LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RENATURALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

2017-07-393 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ ZONAGE, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 08-0616 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, VISANT À RENDRE EFFECTIVE LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RENATURALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

2017-07-394 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.292 INTITULÉ LOTISSEMENT, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 08-0616 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, VISANT À RENDRE EFFECTIVE LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RENATURALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

2017-07-395 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.293 INTITULÉ CONSTRUCTION, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 08-0616 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, VISANT À RENDRE EFFECTIVE LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RENATURALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

La résolution no 368-1017 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 17 octobre 2017. Les présents règlements entrent en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 24 octobre 2017, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 26^e jour d'octobre 2017.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière